

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue, le mercredi, 17 janvier 2024, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Louise Cossette
Monsieur le conseiller Claude-P. Lemire
Madame la conseillère Carole Patenaude
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Gilles Saulnier

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

1.01.24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ORDRE DU JOUR	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
3	1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2023
3	2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023
3	3 Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2023
3	4 Procès-verbal de correction – Résolution 192.05.23 – Modification au contrat – Déneigement des chemins municipaux et MTQ pour les années 2020 à 2025

Municipalité de Morin-Heights

4		RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
4	1	Rapport sur le suivi des dossiers
4	2	Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
4	3	Rapport sur les transferts budgétaires
5		FINANCES ET ADMINISTRATION
5	1	Bordereau de dépenses
5	2	État des activités financières
5	3	Ressources humaines
5	4	Règlements et résolutions diverses
5	4 1	Dépôt – Liste des contrats de 2 000 \$ et plus excédant 25 000 \$
5	4 2	Mainlevée à Habitat Morin-Heights relative aux clauses spéciale et résolutoire de l'acte de cession du lot 3 736 911 du 21 juillet 2021
6		SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
6	1	Rapport mensuel du directeur
6	2	Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
6	3	Ressources humaines
6	3 1	Nominations – lieutenant éligible
6	4	Règlements et résolutions diverses
6	4 1	Entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard pour des services de gestion administrative en sécurité incendie
7		TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
7	1	Rapport mensuel du directeur
7	2	Voirie et bâtiments
7	2 1	Modification de contrat – Travaux d'aménagement de captage des sédiments de la rue Balmoral
7	3	Hygiène du milieu
7	4	Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
7	5	Ressources humaines
7	6	Règlements et résolutions diverses
7	6 1	Contrat – acquisition d'une chargeuse sur pneus
8		URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8	1	Rapport mensuel de la directrice
8	2	Rapport sur les permis et certificats
8	3	Rapport d'activités de la Société de protection et de contrôle des animaux
8	4	Dérogations mineures et PIIA
8	4 1	PIIA – Lot 3 737 936, chemin du Lac-Théodore
8	5	Ressources humaines
8	6	Règlements et résolutions diverses
8	6 1	Nomination – Comité consultatif en environnement
8	6 2	Dépôt – Rapport d'activités de l'agente de liaison de la CRÉ relativement au soutien technique des lacs 2023
8	6 3	Dépôt – Rapport annuel 2023 de Ruisseau Jackson – aire naturelle protégée Inc.
9		LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9	1	Rapport mensuel de la directrice
9	2	Loisirs
9	3	Culture
9	3 1	Adoption – Politique sur les services de la bibliothèque
9	4	Réseau plein air
9	5	Événements
9	6	Ressources humaines
9	6 1	Embauche d'un préposé à l'entretien des pistes
9	7	Règlements et résolutions diverses
9	7 1	Renouvellement de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Piedmont relative au camp de jour estival « Campuces »

Municipalité de Morin-Heights

10	CORRESPONDANCE DU MOIS
11	DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
12	RAPPORT DU MAIRE
13	PÉRIODE DE QUESTIONS
13 1	Questions et réponses orales
13 2	Questions et réponses écrites
	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2.01.24 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 DÉCEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2023 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2023;

**3.01.24 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
13 DÉCEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 13 décembre 2023 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Saulnier
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 13 décembre 2023;

**4.01.24 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 DÉCEMBRE
2023**

Le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre 2023 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de la séance;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par madame la conseillère Carole Patenaude
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité consultatif
d'urbanisme du 19 décembre 2023 et les recommandations qu'il contient.

5.01.24 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 192.05.23 – MODIFICATION AU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ET MTQ POUR LES ANNÉES 2020 À 2025

Procès-verbal de correction de la résolution 192.05.23 ;

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant de la résolution 192.05.23, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

6.01.24 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

7.01.24 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

8.01.24 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le directeur général dépose son rapport mensuel sur l'utilisation de ses pouvoirs délégués en vertu de l'article 11 du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

9.01.24 RAPPORT SUR LES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport sur les transferts budgétaires autorisés au cours du dernier mois.

Municipalité de Morin-Heights

10.01.24 BORDEREAU DES DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de décembre 2023 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'APPROUVER les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses
Du 1^{er} au 31 décembre 2023

Achats du mois	697 561,00 \$
Total des achats fournisseurs	697 561,00 \$
Paiements directs bancaires	1 962,00 \$
Sous total - Achats et paiements directs	699 523,00 \$
Salaires nets	259 389,00 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (décembre 2023)	958 912,00 \$

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi avec l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à effectuer les paiements appropriés;

11.01.24 ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 décembre 2023 et commente ceux-ci.

12.01.24 DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS DE 2 000 \$ ET PLUS
EXCÉDANT 25 000 \$

Le directeur général dépose au conseil, en vertu de l'article 961.4 du Code municipal, la liste des contrats de 2 000\$ et plus avec un même fournisseur et dont le total a excédé 25 000\$ au cours de la dernière année.

Municipalité de Morin-Heights

13.01.24 MAINLEVÉE À HABITAT MORIN-HEIGHTS RELATIVE AUX CLAUSES SPÉCIALE ET RÉSOLUTOIRE DE L'ACTE DE CESSION DU LOT 3 736 911 DU 21 JUILLET 2021

Madame la conseillère Louise Cossette déclare son intérêt à titre de présidente de Habitat Morin-Heights et s'abstient de prendre part aux délibérations de cet article de l'ordre du jour.

Le directeur général déclare également son intérêt à titre de secrétaire-trésorier de Habitat Morin-Heights et s'abstient d'intervenir dans les délibérations de cet article de l'ordre du jour.

ATTENDU QUE la Municipalité a cédé le lot 3 736 911 de la réserve foncière à Habitat Morin-Heights le 21 juillet 2021 dans le cadre d'un acte notarié publié sous le numéro 26 531 635;

ATTENDU QUE cet acte comportait une clause spéciale ainsi qu'une clause résolutoire prévoyant la possibilité d'une rétrocession suivant les modalités dudit acte et dans l'hypothèse où celui-ci demeurerait vacant;

ATTENDU QUE la construction des unités de logement s'est amorcée le 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le créancier hypothécaire de Habitat Morin-Heights demande une mainlevée des clauses susmentionnées afin de pouvoir compléter la conclusion des contrats de financement du projet de construction desdites unités de logement;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER la mainlevée en faveur de Habitat Morin-Heights des obligations inhérentes aux clause spéciale et résolutoire contenues dans l'acte de cession du lot 3 736 911 du 21 juillet 2021 publié au registre foncier sous le numéro 26 531 635;

D'AUTORISER le maire et le directeur des finances et de l'administration, et ils sont par la présente autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le projet de d'acte de mainlevée dont les membres du conseil ont pu rendre connaissance ainsi que tout document devant donner suite à la présente résolution;

Municipalité de Morin-Heights

14.01.24 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur de la sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois courant en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

15.01.24 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La direction générale a reçu quelques communiqués à titre d'information.

16.01.24 NOMINATIONS – LIEUTENANT ÉLIGIBLE

ATTENDU QUE monsieur Alexis Giguère a franchi les épreuves et réussi tous les examens requis par la réglementation gouvernementale afin de pouvoir devenir lieutenant éligible du Service de la sécurité publique et incendie;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE NOMMER monsieur Alexis Giguère à titre de lieutenant éligible du service de la sécurité publique et incendie de la Municipalité;

17.01.24 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-ADOLPHE D'HOWARD POUR DES SERVICES DE GESTION ADMINISTRATIVE EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec prescrivent diverses dispositions concernant la conclusion d'ententes intermunicipales;

ATTENDU les objectifs liés à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE la Municipalité de Morin-Heights et la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard ont tenu des discussions afin de parvenir à la conclusion d'une entente sur la gestion administrative du service de sécurité incendie de la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard;

Municipalité de Morin-Heights

COMPTE TENU du projet d'entente déposé par les directeurs généraux des deux municipalités et dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard pour la gestion administrative de son service de sécurité incendie suivant les paramètres du projet d'entente soumis aux membres du conseil;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale ci-haut mentionnée avec la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard;

18.01.24 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur des travaux publics et des infrastructures, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

19.01.24 MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE CAPTAGE DES SÉDIMENTS DE LA RUE BALMORAL

Monsieur le maire divulgue son intérêt pour le présent dossier et se retire de la séance.

Monsieur le maire suppléant Gilles Saulnier préside la séance pour cet article de l'ordre du jour.

ATTENDU QUE la résolution 369.07.23 a prévu l'adjudication d'un contrat pour les travaux d'aménagement de captage des sédiments de la rue Balmoral de 29 310 \$, avant taxes et que cette adjudication a été faite suivant les dispositions du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT l'article 26 de ce règlement, lequel prescrit la procédure de traitement des demandes de modifications aux contrats de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la présente demande de modification de contrat, les conditions prévues à l'article 26 ci-haut mentionné seront respectées si le conseil approuve celle-ci, à savoir :

- a) Elle ne change rien à la nature du contrat et a un caractère accessoire ;
- b) La demande entraîne une dépense supplémentaire mais elle était de nature imprévisible au moment de l'octroi du contrat ;
- c) Elle n'est pas imputable à la faute du soumissionnaire ;
- d) La demande doit être autorisée par le conseil et elle fait l'objet d'une recommandation écrite du responsable du service concerné, approuvée par le directeur général.

CONSIDÉRANT la demande de modification du contrat par le Service des travaux publics et des infrastructures approuvée par son directeur, laquelle est justifiée par l'ajout d'une conduite de 600mm en parallèle au fossé sur une longueur de 5 ml ainsi que de la main d'oeuvre pour le maintien de la circulation qui sera approuvée par le conseil et qui n'étaient pas prévus dans l'appel d'offres ayant donné lieu à la résolution 369.07.23 et dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général en recommande l'approbation par le conseil et qu'il confirme que les crédits budgétaires nécessaires à cette modification sont disponibles;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'APPROUVER la demande de modification numéro 1 du contrat pour les travaux d'aménagement de captage des sédiments de la rue Balmoral adjugé dans la résolution 369.07.23 et l'ajout d'un montant de 4 158,75 \$ audit contrat;

Le maire revient en séance et reprend la présidence des débats.

Municipalité de Morin-Heights

20.01.24 RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET REQUÊTES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, un rapport sommaire des requêtes et demandes au 31 décembre 2023.

21.01.24 CONTRAT – ACQUISITION D’UNE CHARGEUSE SUR PNEUS

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière d’acquisition de véhicules ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d’immobilisations 2024-2025-2026 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l’estimé des coûts du contrat pour l’acquisition d’une chargeuse sur pneus, fondé sur une étude sommaire de l’état du marché automobile pour ce type de véhicule ;

ATTENDU que l’administration a procédé à un appel d’offres sur invitation via le SEAO pour l’achat d’une chargeuse sur pneus et a invité les entreprises suivantes à soumissionner :

Wacker Neuson Vaudreuil
J. René Lafond Inc.
Équipements Robert
Équipement Trailgo

ATTENDU le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dans les délais prescrits par le devis, soit :

- J. René Lafond Inc. au prix total de 127 507.28 \$ incluant taxes;
- Équipements Robert au prix total de 128 542.05 \$ incluant taxes

CONSIDÉRANT l’article 936 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que les soumissionnaires possèdent les attestations requises de l’Agence du revenu du Québec et ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non autorisées ;

Municipalité de Morin-Heights

Sur une proposition de madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'OCTROYER un contrat à J. René Lafond Inc. pour l'acquisition d'une chargeuse sur pneus pour un montant de 127 507,28 \$, taxes incluses, selon les termes du devis;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

22.01.24 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport pour le mois de décembre 2023 du directeur par intérim de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

23.01.24 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 31 décembre 2023.

24.01.24 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le Directeur général a reçu le rapport annuel pour l'année 2023 de la SPCA Laurentides-Labelle, le dépose au conseil et commente celui-ci.

25.01.24 PIIA – LOT 3 737 936, CHEMIN DU LAC-THÉODORE

CONSIDÉRANT QU'une demande du propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 3 737 936, chemin du Lac-Théodore dans la zone RV-37 et que le lot est situé en tout ou en partie dans un secteur d'élévation de 350 mètres et plus est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT la proposition déposée et présentée par le propriétaire afin de procéder à la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale) dans le cadre du Règlement (647-2022) sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil d'accepter celle-ci;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ACCEPTER la demande d'émission du permis de construction pour la propriété sise sur le lot 3 737 936, chemin du Lac-Théodore (4591-20-0519) selon les plans et devis soumis;

26.01.24 NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'article 6 du Règlement (567-2019) sur le comité consultatif de l'environnement prévoit la nomination de sept (7) membres;

ATTENDU QUE les articles 7 et 8 prévoient la nomination des membres par résolution du conseil pour un mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT la démission de l'un des membres du comité;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été lancé pour combler ledit poste;

ATTENDU QU'un comité de sélection a étudié l'ensemble des candidatures et produit un rapport contenant des recommandations de nomination au comité;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Christiane Langevin à titre de membre pour un mandat de deux (2) ans.

Municipalité de Morin-Heights

27.01.24 DÉPÔT – RAPPORT D’ACTIVITÉS DE L’AGENTE DE LIAISON DE LA CRÉ RELATIVEMENT AU SOUTIEN TECHNIQUE DES LACS 2023

Le directeur général dépose au conseil, le rapport d’activités de l’agente de liaison de la CRÉ relativement au soutien technique des lacs 2023.

28.01.24 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL 2023 DE RUISSEAU JACKSON – AIRE NATURELLE PROTÉGÉE INC.

Le directeur général dépose au conseil, le rapport annuel 2023 de Ruisseau Jackson – aire naturelle protégée Inc.

29.01.24 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

La directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de décembre 2023 en vertu du Règlement (577-2019) sur l’administration financière.

30.01.24 ADOPTION – POLITIQUE SUR LES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu’il y a lieu d’établir une politique sur les services de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le projet de politique soumis par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU:

D’ADOPTER la Politique sur les services de la bibliothèque municipale;

31.01.24 EMBAUCHE D’UN PRÉPOSÉ À L’ENTRETIEN DES PISTES

ATTENDU le budget 2024 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l’embauche d’employés temporaires saisonniers est nécessaire pour les opérations des sentiers récréatifs et de ski de fond;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et du directeur général aux fins de procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des sentiers, poste saisonnier à temps partiel et temporaire;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

D'ENTÉRINER l'embauche de la personne suivante à titre préposé à l'entretien des sentiers récréatifs pour toute la durée de la saison 2023-2024 selon les termes de la Politique de rémunération des employés au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Préposé à l'entretien des sentiers	Échelon	Date de début
Serge Demers	11	24 décembre 2023

**32.01.24 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT RELATIVE AU CAMP
DE JOUR ESTIVAL « CAMPUCES »**

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité offre, depuis 2015, un camp de jour estival aux enfants résidents par le biais d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Piedmont, dans le cadre du programme CAMPUCES géré par cette dernière;

ATTENDU QUE cette entente sera échue le 16 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce programme constitue une réussite et a obtenu un très grand succès;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des enfants inscrits au camp de jour provient de la Municipalité de Morin-Heights et ce, dans une proportion de près de 67%;

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du Code municipal qui régissent la conclusion, le contenu et l'adoption des ententes intermunicipales;

Municipalité de Morin-Heights

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'APPROUVER le renouvellement, suivant les mêmes termes et pour une période de trois (3) ans, de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Piedmont relativement au camp de jour estival, tel que soumis et recommandé par le directeur général;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

33.01.24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session ordinaire est levée à 20h20 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Greffier-trésorier

Treize personnes ont assisté à la séance.